



Indivision ,quels sont mes droits?

Par **doudzy17**, le **05/08/2011** à **18:07**

Bonjour,

je viens a vous car je me pose plusieurs questions,je vous explique ma situation,on a hériter mes 3soeurs et moi meme de la maison de nos parents.j'ai donc demandé la tutelle de ma petite soeur mineur avec qui je vie dans la maison de famille.Le jour ou je vais racheter les part de mes soeurs ,peuvent t'elles me reclamer un loyer?qu'elles sont mes droits ?car depuis deux ans,j'entretiens la maison interieur et exterieur sans meme leur demander une participation.De meme pour l'education de notre petite soeur.De plus j'aimerais savoir si les frais de rénovation peuvent compter sur le prix quand la maison sera estimer pour le rachat des parts.Merci de bien vouloir me conseiller

Par **edith1034**, le **05/08/2011** à **18:18**

pour les rénovations à votre charge il faut garder facture faire des photos pour soit demander un estimation de la maison le jour du partage hors rénovation ou demander le partage des frais

il n'est pas possible de vous demander un loyer sans que vous demandiez en échange l'entretien de la maison et de l'éducation de votre petite soeur

pour tout savoir sur les successions

<http://www.fbis.net/testamentinfo.htm>